



Date de convocation :
15.03.2024

Nombre de membres
en exercice : 15
Nombre de membres
Présents : 13
Nombre de suffrages
Exprimés : 14 (dont 2
procurations)
VOTES
Pour : 14 Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un mars à 19 heures 30 Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE (proc.), MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (proc.), MMES SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. EVIN (Proc. Mme GRANGE), Mme COURTOUX (Proc. M. DESHONS)

D.C.M. N°4-1
Compte administratif 2023
Budget communal

Mme AGUILA a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose d'examiner le Compte Administratif 2023 du Budget principal tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice se présente comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 451 876.59 €
Recettes	2 436 952.75 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	-14 923.84 € (1)
Report du résultat de l'exercice 2022	1 484 183.30 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 469 259.46 € (2)
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 024 837.65 €
Recettes dont affectation résultat fonctionnement 2022	2 548 368.40 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	1 523 530.75 € (3)
Report du résultat de l'exercice 2022	-1 395 359.95 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	128 170.80 € (4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	543 066.88 €
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	282 161.94 €
RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER	-260 904.94 € (5)
RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2023	1 508 606.91 € =(1)+(3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023	1 597 430.26 € =(2)+(4)
RESULTAT GLOBAL 2023 reporter en fonctionnement après prise en compte des RAR	1 336 525.32 € =(2)+(4)+(5)

Ces éléments sont en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Comptable public.

Après présentation du Compte Administratif 2023, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Jean-Paul AMOUROUX, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif de l'exercice 2023 établi par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Affiché le **22.03.2024**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 26 mars 2024

Le Maire,
Christian SANS

